



ANAIIS DE HISTÓRIA DE ALÉM-MAR

Vol. XIV (2013)

ISSN 0874-9671 (impresso/print)

ISSN 2795-4455 (electrónico/online)

Homepage: <https://revistas.rcaap.pt/aham>

Exercice et train de marchandise: Juifs portugais au fil des minutes notariales à bayonne (1695-1795)

Gérard Nahon

Como Citar | How to Cite

Nahon, Gérard. 2013. «Exercice et train de marchandise: Juifs portugais au fil des minutes notariales à bayonne (1695-1795)». *Anais de História de Além-Mar* XIV: 201-223.

<https://doi.org/10.57759/aham2013.37099>.

Editor | Publisher

CHAM – Centro de Humanidades | CHAM – Centre for the Humanities

Faculdade de Ciências Sociais e Humanas

Universidade NOVA de Lisboa | Universidade dos Açores

Av.^a de Berna, 26-C | 1069-061 Lisboa, Portugal

<http://www.cham.fcsh.unl.pt>

Copyright

© O(s) Autor(es), 2013. Esta é uma publicação de acesso aberto, distribuída nos termos da Licença Internacional Creative Commons Atribuição 4.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/deed.pt>), que permite o uso, distribuição e reprodução sem restrições em qualquer meio, desde que o trabalho original seja devidamente citado.

© The Author(s), 2013. This is a work distributed under the terms of the Creative Commons Attribution 4.0 International License (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>), which permits unrestricted reuse, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.



As afirmações proferidas e os direitos de utilização das imagens são da inteira responsabilidade do(s) autor(es).

The statements made and the rights to use the images are the sole responsibility of the author(s).

EXERCICE ET TRAIN DE MARCHANDISE: JUIFS PORTUGAIS AU FIL DES MINUTES NOTARIALES À BAYONNE (1695-1795)

par
GÉRARD NAHON*

« Trafiquer et exercer train de marchandise », définit l'activité légale des juifs de nos nations. Les Lettres patentes que leur octroyèrent les Valois puis les Bourbons, depuis Henri II jusqu'à Louis XVI, justifient par leur rôle commercial les libertés accordées à ces étrangers appelés nouveaux chrétiens. Cette identification au commerce, les juifs la revendiquent eux-mêmes dans les placets qu'ils adressent au roi. Ainsi en usent-ils en 1776 lorsqu'ils sollicitent le renouvellement de leurs privilèges par l'intermédiaire de leur agent à Paris Jacob-Rodrigués Péreire. Ils invoquent d'abord «leur attachement inviolable pour les rois », ensuite «leur application & leurs talent dans le commerce ». Aussi bien Louis XVI accorde-t-il les lettres demandées en faveur des « Marchands Portugais », même s'il se réfère dans leur Préambule aux « Juifs Espagnols et Portugais ».

Face à cette définition professionnelle et officielle, un corps entièrement composé de marchands existe-t-il concrètement ? Les multiples procédures engagées par la Nation, en particulier contre les échevins de Bayonne suggèrent une réponse positive: elles s'appuient toujours sur ses privilèges commerciaux. L'article XLIV du règlement intérieur adopté par la Nation le 21 décembre 1752 et soumis à l'approbation royale lie expressément le commerce aux institutions « nationales ». Il stipule en effet : « Tous les règlements qui tendent à la Paix de la Nation, à l'avantage et à l'accroissement du commerce seront exécutés »¹. Une réponse à cette question requiert une étude

* École pratique des hautes études, Section des Sciences Religieuses, Sorbonne.

¹ Privilège de Henri III du 11 novembre 1574, in G. NAHON, *Les « Nations » juives portugaises du Sud-Ouest de la France (1684-1791) Documents*, Paris, Fondation Calouste Gulbenkian, Centre Culturel Portugais, 1981 [NJP], Doc. IX, p. 27; lettres patentes de juin 1776, *ibidem*, Doc. XIV, pp. 42 et 43; Règlement de la Nation, *ibidem*, Doc. LXIII, p. 202.

d'ensemble du volet économique de l'histoire des juifs de Bayonne dans l'Ancien Régime, domaine à ce jour insuffisamment défriché. Par ailleurs les travaux spécifiques sur les activités économiques des anciennes communautés juives restent très rares : celui consacré à Amsterdam et constamment cité demeure une exception. Par ailleurs la recherche récente cible les réseaux marchands reliant les familles juives portugaises à travers le monde atlantique ou méditerranéen. L'étude approfondie d'un pôle déterminé – situé dans une ville portuaire – constitue donc plus que jamais un *desideratum* préalable à la description valable d'un ou de plusieurs de ces réseaux². Nous attendons donc avec confiance la thèse de Nimrod Gaatone, « Les transformations économiques et sociales de la diaspora séfarade occidentale dans l'espace atlantique : le cas de la communauté Bayonne entre 1723 et 1790. » IncurSION paradigmatique dans l'étude notariale à Bayonne et à Saint-Esprit, le présent article se veut un prélude.

Nombre de marchands juifs

Les travaux consacrés au commerce à Bayonne au XVIII^e siècle ne font état que d'un nombre restreint de « marchands et négociants juifs ». Bayonne compterait une soixantaine de négociants en gros et Saint-Esprit une vingtaine seulement de leurs homologues juifs. Nous ne disposons pas d'un recensement professionnel de l'ensemble des familles juives. À défaut, nous avons retenu des sondages décennaux établis à partir de minutes notariales faisant apparaître des marchands « portugais ». En année courante, le nombre moyen des marchands juifs ayant visité une étude notariale s'élève à soixante-sept. Nous avons retenu les années millésimées 5. Les nombres de marchands et de négociants s'établissent comme suit : 1685, 51 ; 1695, 55 ; 1705, 70 ; 1715, 86 ; 1725, 73 ; 1735, 52 ; 1745, 68 ; 1755, 88 ; 1765, 73 ; 1775, 63 ; 1785, 62 ; soit au total 741 et une moyenne annuelle de 67. Pour la décennie 1710-1720, le sondage a été étendu à d'autres années que l'année à millésime terminé par 5. Il nous fournit quelque 41 marchands supplémentaires – pour 86 en 1715 –, soit 47,6 % en plus. En pondérant le nombre moyen de 67 dans les mêmes proportions, on obtient $67 + 47,6 \times 67/100 = 98$. Ce chiffre se rapproche du total des juifs assujettis à la capitation le 2 janvier 1704, soit

² Pour l'exemple d'Amsterdam, cf. Herbert I. BLOOM, *The Economic Activities of the Jews of Amsterdam in the Seventeenth and Eighteenth Centuries*, Williamsport, Bayard Press, 1937. Pour Livourne, cf. Jean-Pierre FILIPPINI, *Il Porto di Livorno e la Toscana (1676-1814)*, Napoli, Edizioni Scientifiche, 1998, et Francesca TRIVELLATO, *The Familiarity of Strangers: the Sephardic diaspora, Livorno, and cross-cultural trade in the early modern period*, New Haven (Conn.), Yale University Press, 2009. Pour une vision d'ensemble dans une perspective économique, cf. Jonathan ISRAEL, *European Jewry in the Age of Mercantilism 1550-1750*, Oxford, Oxford University Press, 1985. Pour le concept des juifs des villes maritimes, cf. David CESARANI (ed.), *Port Jews: Jewish Communities in Cosmopolitan Maritime Trading Centres, 1550-1950*, London et Portland, Frank Cass Publishers, 2002.

121 personnes. Il est très inférieur au total des contribuables de 1783, soit 147 personnes. Pour l'interprétation de ces données, il faut tenir compte de deux correctifs:

1. En 1704 déjà, le rôle comprend onze veuves n'exerçant pas nécessairement la marchandise et trois médecins.
2. En 1783, la diversification sociale s'étant accrue dans la communauté, comme nous le verrons plus loin, nombre de contribuables ne sont pas des marchands. D'une manière générale, il paraît raisonnable d'admettre que le nombre des marchands serait supérieur à 67 et inférieur à la centaine. Si l'on compare ce nombre au total de la population juive calculé en 1728 par l'intendant Charles-Nicolas Le Clerc de Lesseville d'après un recensement de 1723³, soit 1100 personnes et 290 familles, il apparaît que les marchands – une centaine de familles tout au plus – représentent 34,4 % de l'ensemble. C'est un corps important par rapport aux marchands bayonnais, c'est aussi une faible proportion par rapport à un groupe humain dont le commerce légitime et justifie officiellement l'existence.

La classe marchande était en fait minoritaire dans la Nation. Les pouvoirs publics ne l'ignoraient pas : l'intendant avait pris ses renseignements et les avait transmis au secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, chargé du département, Germain-Louis Chauvelin, marquis de Grosbois. Celui-ci écrit le 22 décembre 1728 à l'intendant :

Quant aux familles juives du Bourg Saint-Esprit dont la plupart sont, par leur indigence, à charge aux autres familles qui se croient dans l'obligation de les assister, inutiles à l'État et dont vous proposez de réduire le nombre en les congédiant du Royaume comme il a déjà été pratiqué, vous aurez agréable de me faire part des mesures et des arrangements qu'on a pris lorsqu'il a été jugé nécessaire d'user de cette voie⁴.

De l'aveu ministériel on retiendra que nos marchands, encore que peu nombreux, assurent la subsistance de la classe pauvre en même temps que celle de leur propre famille. Pour cette raison, du fait aussi que leur activité est mieux documentée que celle des autres juifs, ces marchands méritent que sur eux s'arrête le regard de l'historien.

³ Sur les négociants bayonnais en général, cf. F. JAUPART, *L'activité commerciale de Bayonne au XVIII^e siècle*, Bayonne, Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne, 1966, pp. 33 et 36. Pour les notaires de Bayonne et de Saint-Esprit où habitent les juifs portugais, cf. Pierre BAYAUD, *Répertoire numérique de la sous-série III E (Minutes Notariales) Supplément à E 1096-2145*, Pau, Archives Départementales des Basses Pyrénées, 1944, pp. 7-17 et 46-47. Sur les familles étudiées d'après les minutes notariales – surtout au XIX^e siècle – cf. Anne OUKHEMANOU, *Salomon, Rébecca, Numa, Chevalier et autres bayonnais*, Biarritz-Paris, Atlantica Séguier, 2008. Capitation de 1704, *NJP*, Doc. XXXIV, pp. 85-89. Capitation de 1783, *NJP*, Doc. XXXV, pp. 90-101. Calcul de l'intendant de Lesseville, Archives Départementales des Pyrénées Atlantiques, C 171, cf. H. LÉON, op. cit., pp. 49-50.

⁴ Paris, Archives Nationales [AN], O¹508 * f. 306, publié dans G. NAHON, « Dépêches des secrétaires d'État des Affaires Étrangères et de la Religion Prétendue Réformée concernant les juifs », in *Michael*, The Diaspora Research Institute, Tel-Aviv University, Vol. IV, 1976, p. 198.

En fait ces marchands résident sur la rive droite de l'Adour, hors de la ville de Bayonne proprement dite, dans le faubourg Saint-Esprit-lès-Bayonne. Ils vivent un milieu « portugais » c'est-à-dire juif, même si des chrétiens habitent à leurs côtés dans le bourg. Leur commerce dépend dans une large mesure du gouvernement de la Nation portugaise que détiennent ces mêmes marchands⁵. Ce milieu portugais, présente une large palette professionnelle et sociale. L'échantillonnage qui suit résulte de sondages à travers les minutes notariales de Bayonne et de Saint-Esprit entre 1684 et 1789.

Encore que limitée aux études notariales, notre enquête révèle deux autres segments professionnels majoritaires de ce peuplement portugais : les professions liées au commerce d'une part, les artisans et les ouvriers d'autre part. Viennent ensuite deux segments minoritaires, la médecine et l'enseignement. Enfin on trouve au bas de l'échelle des domestiques, des pauvres vivant de charité et, en haut de l'échelle, des rentiers.

Banquier, David Silva, l'ainé, se rend le 2 mai 1715 chez le notaire Roger Duclerq (ADPA, III E 3332) et le 27 février 1745 chez Pierre Lesseps (ADPA, III E 3838) ; banquier également Samuel Gomes Talavere visite le 26 octobre 1705 l'étude de Roger Duclerq (ADPA, III E 3765) ; banquier encore, Jacob Pereira-Brandon fait acte de syndic chez le notaire Jean-Léon Barroilhet les 19 et 20 janvier 1725 (ADPA, III E 4156).

« Changeur d'argent », David Lopès Roubio est reçu le 16 novembre 1767 par le notaire Bertrand Forgues (ADPA, III E 4568) ; « courtier de change » ou « courtier en change », Semuel Rodrigues Bernal se présente le 4 juin 1761 chez Pierre Cassolet (ADPA, III E 4663) et le 6 novembre 1776 chez Bertrand Forgues (ADPA, III E 4577) ; changeurs aussi, Abraham Nunez Cardoze se trouve le 23 décembre en l'étude de Pierre Dhiriart 1755 (ADPA, III E 4478) et Moyse Rodriguez Brandam le 15 août 1773 dans celle de Bertrand Forgues (ADPA, III E 4574).

Fort nombreux, les courtiers – « petites mains » des marchands – mettent en contact vendeurs et acheteurs. Certains exercent sans en avoir le titre. D'autres, assermentés, détiennent un office municipal. Certains se spécialisent dans un domaine déterminé. Pour la première catégorie on trouve le 29 novembre 1782 Samuel Rodriguez Regidor chez Bertrand Forgues (ADPA, III E 4583), Isaac Oxeda, Abraham Mendes et Abraham Gomes-Attias le 16 juin 1775 chez le même notaire (ADPA, III E 4576), David Seches et Daniel Rodriguez Brandam le 26 octobre 1775 chez Pierre Dhiriart (ADPA, III E

⁵ Sur l'espace juif à Bayonne et sur les institutions de la Nation, cf. G. NAHON, « La Nation juive portugaise en France XVI^e-XVIII^e siècle : Espaces et pouvoirs », *Revue des études juives*, Vol. CLIII, 1994, pp. 353-382 ; et « *Nefusot Yehuda* – Le gouvernement de la Nation à Saint-Esprit-lès-Bayonne (1752) », in Aaron Maman, Steven Fassberg, Yohanan Breuer (dir.), *Sha'arei lashon. Studies in Hebrew, Aramaic and Jewish Languages presented to Moshe Bar Asher*, Jérusalem, The Bialik Institute, 2007, pp. 113-140 et Anne ZINK, « Communauté et corps social. Les juifs à Saint-Esprit-lès-Bayonne du XVII^e au début du XIX^e siècle », in Jacques Bottin et Donatella Calabi (dir.), *Les étrangers dans la ville : minorités et espace urbain du bas Moyen Age à l'époque moderne*, Paris, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, 1999, pp. 313-328.

4501), Mardoché Dacosta en l'étude de Pierre Damestoy le 9 août 1785 (ADPA, III E 3938) et, sous le nom de Mardochée Costes, le 25 juillet 1765 chez Pierre Dhiriart (ADPA, III E 4491), Samuel de Castro, le 24 novembre 1765 chez Bertrand Forgues (ADPA, III E 4566), Jacob de Joseph Valéry et Abraham Valéry le 21 décembre 1776 en la même étude (ADPA, III E 4577), Isaac Rodrigues Bernal, Jacob Benjamin Leon, Jacob Flores de Neyra le 5 juillet 1765 chez Pierre Dhiriart (ADPA, III E 4491). Est présenté comme « courtier juré », David Mendes, le 29 novembre chez Bertrand Forgues (ADPA, III E 4574) et, le 8 janvier 1765 comme « courtier ordinaire de cette ville », Isaac Bernal chez Jean-Louis Piquesarry (ADPA, III E 3326), tandis que David Aguilar est qualifié le 22 mars 1773 par Bertrand Forgues de « simple courtier de marchandises » (ADPA, III E 4574). Abraham Lopes Fonseca, courtier, teste le 20 mai 1755 par devant Pierre Cassolet (ADPA, III E 4672)⁶.

On passe aisément du courtage à l'expertise. Le notaire Antoine-Robert Dhiriart reçoit les 26 novembre et 4 décembre 1789 Moïse Athias et Aaron Colaço, « courtiers faisant le commerce du lin, experts en ce genre de marchandises » (ADPA, III E 4516). Son confrère Jean-Louis Piquesarry reçoit pour sa part le 3 juin 1765 David de Paaz et Jacob de Benjamin Léon, « courtiers et experts dans la connaissance du girofle » (ADPA, III E 3326). Expert en tissu, « homme à ce entendu », le 12 novembre 1685, Samuel Goumes de Brito se rend chez Bernard de Capdeville (ADPA, III E 4093). Autres experts en textiles, Aaron Castro-Solar et Benjamin Nounes-Tavares prêtent leur concours le 7 mai 1765 à Bertrand Forgues (ADPA, III E 4566).

« Interprète de la langue portugaise », Anthoine Albarez assiste le 19 janvier 1685 Jean Delaborde (ADPA, III E 4019). « Interprète juré de la langue portugaise, immatriculé en l'ordinaire du dit bourg Saint Esprit », Alvares Pinero en use de même le 16 juin 1775 pour Bertrand Forgues (ADPA, III E 4576).

Ressortissent de la comptabilité, les « teneurs de livres » David Rodriguez Brandam présent les 25 et 29 août 1773 chez Bertrand Forgues (ADPA, III E 4574), Jacob Alvares Pereyra le 27 mai 1789 pour un inventaire après décès chez Paul Duhalde (ADPA, III E 3484) et David Alvarez le 30 août 1785 chez Paul Duhalde (ADPA, III E 3958).

Rarement présente chez le notaire, la domesticité juive s'emploie dans certaines familles de marchands : ainsi Sara de Castro, domestique chez Jacob de Daniel Soarès se trouve-t-elle le 26 novembre 1765 en l'étude de Bertrand Forgues (ADPA, III E 4566) et le 22 décembre 1786, Sara Mattos, « en service chez Moyse-Henriquez-Castro », fait son testament par devant Jean-Baptiste Cassolet (ADPA, III E 4688).

Le deuxième secteur professionnel, celui des artisans et des ouvriers, comprend des métiers de l'alimentation. George Cardoze, qui tient boulangerie,

⁶ Testament publié dans mon article, « Pour une approche des attitudes devant la mort au XVIII^e siècle: sermonnaires et testateurs juifs portugais à Bayonne », *Revue des études juives*, Vol. CXXXVI, 1977, n.° XXIV (1977), pp. 107-108, n.° VIII, pp. 81-82.

se rend le 12 mars 1695 en l'étude de Jean Delaborde (ADPA, III E 4040); Izacq Lopes est « détailleur boucher de la Nation », les 6 mai 1695 et 2 mai 1696 chez Jean Delaborde (ADPA, III E 4040 et 4041). Moïse Rodriguez Brandam, boucher également, se présente le 15 août 1773 chez Bertrand Forgues (ADPA, III E 4574). « Travaillant au chocolat », Abraham Dacosta-Franco se rend le 24 mars 1785 chez Bertrand Forgues (ADPA, III E 4586), tandis qu'Abraham Castro, « fabricant de chocolat », visite le 18 septembre 1788 Jean-Baptiste Cassolet (ADPA, III E 4688).

Le vêtement et la chaussure occupent un nombre de travailleurs ne fréquentant guère les notaires. Pourtant, « couturières de profession », les sœurs Abigail, Hana, Judith et Ribca Pereira Brandon testent le 28 novembre 1765 par devant Bertrand Forgues (ADPA, III E 4566)⁷. Jean Rodriguez est qualifié en même temps de « marchand et maître cordonnier du présent bourg [et de] versé dans la langue portugaise » les 17 mai 1718 et le 20 décembre 1721 par le notaire Jean Cassolet (ADPA, III E 4648). Cordonniers aussi, Jacob Mendes et Abraham Mendes-Morao témoignent le 16 juin 1775 chez Bertrand Forgues (ADPA, III E 4576)⁸. Savetier de son état, Moyse Mendes Bonito passe le 15 décembre 1773 chez Bertrand Forgues (ADPA, III E 4577).

Le barbier David Gomes-Casseres visite le 19 juillet 1765 le notaire Bertrand Forgues (ADPA, III E 4566). Perruquier, Isaac Rodriguez Moron se trouve le 26 août 1768 chez Bertrand Forgues (ADPA, III E 4569). Pour l'ameublement, on compte un marchand et tapissier, Isaac Thalavera, présent le 9 février 1777 chez Bertrand Forgues (ADPA, III E 4578). Pour la parure et le loisir, on compte au moins un perruquier, Isaac Rodriguez Moron, le 26 août 1768 chez Bertrand Forgues (ADPA, III E 4569), un fabricant de tabac Anthoine de Torres, le 1^{er} octobre 1705 chez Guillaume Monho (ADPA, III E 3699) et un « maître perruquier » qui témoigne le 8 décembre 1775 chez Gratien Péant (ADPA, III E 7966).

Le brassier – un ouvrier – Moïse Salzedo passe le 8 novembre 1785 chez Bertrand Forgues (ADPA, III E 4586). « Ouvrier », Abraham Cardoze Lozada se rend le 15 mai 1725 chez Pierre Pinaquy (ADPA, III E 4448). Les portefaix ont rarement affaire à un notaire : on en rencontre pourtant deux, Gomme Sylva et Daniel Pereyra, en l'étude de Pierre Damestoy le 25 janvier 1785 (ADPA, III E 3958).

Les Portugais exerçant des professions de santé fréquentent les études notariales. Le « docteur en médecine » Fernando Lopes Balborde se rend le 18 novembre 1686 chez Jean Delaborde (ADPA, III E 4022). David de Silva, « docteur en médecine et médecin ordinaire du dit bourg », témoigne le 30 décembre 1698 en l'étude de Pierre Dubourg (ADPA, III E 3179). Feu David Dubernal est mentionné le 11 janvier 1725 dans une minute de Roger

⁷ Testaments publiés in G. NAHON, « Pour une approche », art. cit., n.º XIII-XV, pp. 88-89.

⁸ Testament d'Esther Henriques de Castro, *ibidem*, n.º XIX, pp. 94-97.

Duclercq (ADPA, III E 3344). Samuel Vaz-Faro se trouve le 16 octobre 1725 chez Jean Cassolet (ADPA, III E 4635). Izacq Loppes Sespedes visite le 23 juin 1729 Jean Cassolet (ADPA, III E 4648). David *alias* Fernandin Dafonseca Chacon dépose un testament le 7 janvier 1760 chez Pierre Cassolet (ADPA, III E 4672). Le chirurgien Moïse Silva se rend le 12 décembre 1776 chez Bertrand Forgues (ADPA, III E 4577) et son collègue Abraham Mattos le 21 décembre 1776 chez le même notaire. Exercent aussi la chirurgie Jacob Baiz qualifié de « praticien » le 3 février 1767 par Bertrand Forgues (ADPA, III E 4568) et Abraham Gommes, qui témoigne le 12 décembre 1775 chez le même Bertrand Forgues (ADPA, III E 4576). Benjamin Mattos, un garçon chirurgien habite Bidache : le 13 janvier 1740, Casenave jeune notaire le reçoit en son étude (ADPA, III E 7923).

Le « marchand et maître apothicaire » Jacob Silva incarne en fait une dynastie de pharmaciens⁹: on le rencontre le 9 septembre 1715 chez Guillaume Monho (ADPA, III E 3713), et le 9 juin 1739 chez Jean Cassolet (ADPA, III E 4648). Le 15 mars 1745 il est qualifié de « marchand apothicaire » par Roger Duclercq (ADPA, III E 3366). Moizé de Silva, « maître apothicaire », atteste de sa majorité le 26 juin 1746 par devant Jean Casenave (ADPA, III E 7929). Samuel Silva passe le 6 décembre 1775 chez le notaire Bertrand Forgues (ADPA, III E 4576) : il est qualifié de « maître apothicaire », le 11 novembre 1767 par Bertrand Forgues (ADPA, III E 4568). Abraham de Silva, apothicaire à Bidache, visite le 15 janvier 1755 l'étude de Jean-Baptiste Dassance (ADPA, III E 3445). Le 16 juin 1775 c'est un avocat, Louis de Solla, qui se rend le 16 juin 1775 chez Bertrand Forgues (ADPA, III E 4576). Aaron Capotte est qualifié de « clerc » le 6 février 1767 par le même notaire (ADPA, III E 4568). Le 25 juin 1785 le notaire Paul Duhalde reçoit Jacob Daguillar « maître clerc chez Maître Dharanedes, avocat au Parlement et au sénéchal de la présente ville » (ADPA, III E 3477).

L'enseignement est représenté par David Cardose Lozada « maître arithmétique et de langues » le 15 août 1769 (ADPA, III E 4570) et le 16 juin 1775 chez Bertrand Forgues (ADPA, III E 4576)¹⁰. Moize Pessoa, « enseignant la langue hébraïque », teste le 7 juin 1785 chez Bertrand Forgues (ADPA, III E 4586) ...¹¹. « Régent » – entendre directeur d'une école juive – Daniel Alvares Pereyra, par ailleurs connu pour son savoir rabbinique, se rend le 13 janvier 1756 chez le notaire Pierre Damestoy (ADPA, III E 3929). Signalons encore le

⁹ Cf. Pierre-Aimé GÉLIZÉ, *Une dynastie d'apothicaires juifs de Bayonne: les Silva*, thèse doctorat en Pharmacie, Université Victor-Segalen (Bordeaux 2), n.° 20, Vol. 1, 2000, que je n'ai pu consulter à ce jour, cf. Guy DEVAUX, « L'ascension sociale d'une dynastie d'apothicaires juifs bayonnais », *Revue d'histoire de la pharmacie*, Vol. 89, n.° 329, 2001, pp. 93-94. Sur les apothicaires bayonnais, on consultera René BROCA, « Apothicaires, chirurgiens et médecins d'antan », *Revue d'histoire de Bayonne, du Pays basque et du Bas-Adour*, nouv. sér., n.° 148, 1992-1993, pp. 307-340, qui ne mentionne pas nos médecins, chirurgiens et apothicaires.

¹⁰ Testament de Sara Lopes Netto in G. NAHON, « Pour une approche », art. cit., n.° XX, pp. 99-101.

¹¹ Testaments publiés *ibidem*, n.° XXIII, pp. 105-106.

maître à danser Quiros, que le duc de Gramont autorise le 10 novembre 1759 à coucher en ville « pour être à portée de donner des leçons de danse à ses écoliers »¹². Font profession d'« écrivains » (publics), Jacob Mendes Capote les 9 et 12 mars 1775 et Abraham Gommès le 16 juin 1775 par devant le notaire Bertrand Forgues (ADPA, II E 4576).

Typologie

Ces « familles juives qui figurent dans le commerce », selon l'expression du Contrôle Général des Finances, sont fort différentes les unes des autres. S'il est certes malaisé d'introduire en général une classification des « marchands » dans l'Ancien Régime, il convient de retenir les dénominations distinctes appliquées aux membres commerçants de la Nation juive et d'apprécier les réalités qu'elles recouvrent.

« Marchands portugais » est l'appellation usitée dans les textes royaux et particulièrement les rôles fiscaux. Dans le « rôle concernant les naturalités » du 12 janvier 1700, sur treize articles, on trouve pour Bayonne, Biarritz et Peyrehorade neuf personnes qualifiées de « marchands portugais ». C'est un terme professionnel – puisque tous les assujettis ne sont pas définis de la sorte –, un terme qui se réfère aux privilèges accordés au corps. Faut-il considérer le marchand comme un détaillant par opposition au négociant qui se consacre au commerce du gros : On sait l'imprécision des définitions au XVIII^e siècle : pour l'*Encyclopédie*, le marchand « troque ou fait fabriquer des marchandises, soit pour les vendre en boutique ouverte ou en magasin, ou pour les envoyer pour son compte dans les pays étrangers »¹³. À Bayonne, pourtant, les notions semblent plus nettes. En effet, dans un mémoire rédigé en 1764 les juifs expliquent : « Les marchands sont pour le commerce du détail, comme les négociants pour le commerce en gros. ». Il est probable que vers la fin du XVII^e siècle, la distinction n'était pas aussi tranchée. La démarcation reste mal tracée au XVIII^e siècle entre le marchand et le négociant. Le 6 septembre 1735 Samuel Gommès-Thalavera se dit « négociant », dans une déclaration en faveur de son neveu Moïse. Le 31 décembre de la même année il traite avec des tonneliers, en tant que « marchand et propriétaire d'un navire ». Par ailleurs l'expression « marchand portugais » restait une dénomination en quelque sorte statutaire. Dans son testament du 12 mars 1795, Joseph Gomes figure en tant que « marchand portugais ». Employée assez rarement dans les actes notariés, l'expression réapparaît sporadiquement

¹² Archives Municipales de Bayonne [AMB], GG 34, publiée par H. LÉON, op. cit., p. 67.

¹³ Pour le contrôle des finances, AN, H 1521, fl. 28, cf. André J. BOURDE, *Deux registres (H 1520-H 1521) du contrôle général des finances aux Archives Nationales 1730-1736*, Aix-en-Provence, Ophrys, 1965, p. 145. Rôle de naturalités de 1700, *NJP*, Doc. XVII, pp. 49-50. *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Neufchâtel, t. X, art. « Marchand », 1765, p. 83.

au XVIII^e siècle. C'est ainsi que le 8 décembre 1775 à Bidache, un David Gomès « marchand portugais », témoigne de la délivrance d'une quittance¹⁴.

Les échevins de Bayonne contestent aux juifs l'exercice du commerce de détail. Le 15 juin 1725 ils édictent une ordonnance le leur interdisant – ordonnance renouvelée le 16 janvier 1756. En conséquence les particuliers qui s'y livrent – et le mémoire des juifs de 1764 atteste que l'on transgressait couramment l'ordonnance – ne pratiquent pas une profession déclarée. Pourtant, dans son testament du 23 mars 1728, Izacq Carbaillo se dit « marchand détaillier ». Dans son testament du 14 mars 1757, David Mesquitte se dit « marchand détailliste ». Dans son testament du 9 août 1757, Esther Gomès-Sampayo se dit veuve d'Izacq Carbaillo cité supra « marchand détaillier ». L'*Encyclopédie* définit cette expression: « Ceux qui achètent des manufacturiers et grossiers pour revendre en détail dans les boutiques. » Le 28 avril 1745 déjà testait Daniel da Silva, « marchand en détail »¹⁵. En dépit de ces attestations, au demeurant exceptionnelles, le marchand faisait tout bonnement le gros et le détail. C'est d'ailleurs du terme de *marchand* dont on se sert le plus fréquemment.

Nos minutes indiquent rarement des spécialisations commerciales, à l'exception de celle de « marchand de tabac », profession de Moyze Delvaille et de David Aguilar le 17 juillet 1735, de « marchand quincaillier », profession de Daniel Henriques de Souza le 30 octobre 1765, de « marchand boutonier », profession de Mourais, « juif de nation », le 31 juillet 1725, des apothicaires parfois dits « marchands apothicaires », comme Samuel Silva dans un acte du 16 juillet 1775¹⁶.

Au terme marchand on accole parfois une autre appellation professionnelle. Le 9 novembre 1712 Jean Rodriguez se dit « marchand et maître cordonnier ». Le 9 septembre 1715 Jacob Silva se présente comme « marchand et maître apothicaire ». Le 5 juin 1765 David de Paz Pereira et Elie Brandon se disent « marchands courtiers et experts dans la connaissance du cacao et de la girofle ». Vient enfin la classe sans doute le plus huppée des marchands banquiers comme Georges Cardoze le 8 juin 1705 ou Alvaro

¹⁴ Mémoire de 1764, *NJP*, Doc. XCIII, p. 315. Notaire Jean Cassolet, ADPA, III E 4635; notaire Guillaume Monho, ADPA, III E 3726. Testament, Notaire Jean Laborde, ADPA, III E 4040; quittance, Notaire Gratien Péant, ADPA, III E 7966.

¹⁵ Ordonnance des échevins, Bayonne, AMB, GG 229; le Mémoire de 1764 se réclame « du commerce qu'ils [les juifs] y ont presque toujours fait en détail »; testaments Carbaillo, notaire Jean Cassolet, ADPA, III E 4648; Mesquitte, notaire Bertrand Forgues, ADPA, III E 4672, n.° 12; Gommès-Sampayo même liasse. La localisation de ces boutiques reste à établir : nous en connaissons six situées dans le *Réduit*, c'est-à-dire entre Saint-Esprit et la ville de Bayonne, adossées au mur crénelé de la porte d'entrée, elles sont louées par l'Etat-Major à des juifs pour 240 livres, ADPA, 10 J 171, cf. R. BROCA, « Autour des travaux de la citadelle au faubourg Saint-Esprit », *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne*, nouv. sér., n.° 140, 1984, p. 68.

¹⁶ Minutes notariales, Bernard Piquesarry. ADPA, III E 3274, Bertrand Forgues, III E 4566, Florent Decapdeville, III E 4122. Analyse du testament de Samuel Silva passé par devant le notaire Pierre Cassolet le 11 janvier 1763, ADPA, III E 4667, par A. OUKHEMANOU, op. cit., p. 178.

Louis le 1er décembre 1711. Il faut signaler encore un Anthoine Albarez, « marchand interprète de la langue portugaise », le 19 janvier 1685¹⁷.

Les marchands juifs se parent volontiers d'une fonction temporaire au service de l'État. Le 1er juin 1695 Georges Cardoze contracte en tant que « commissaire des vivres du département de cette ville ». Dix ans plus tôt, le 22 mai 1685, il se disait déjà « faisant et traitant pour le service du roi ». Le 26 novembre de la même année, 1695, il se présente comme « munitionnaire des vaisseaux de Sa Majesté ». Le 20 novembre 1705 Isabel de Salazar fait état de son titre de « fermière générale du domaine de Monseigneur le duc de Gramont ». Le 25 novembre 1745, Abraham Henriques de Souza se déclare « fermier général de Monseigneur le Souverain » (le duc de Gramont)¹⁸.

Le négoce donne lieu à dénomination pour ceux qui ne s'y livrent qu'assez tardivement. Au XVIII^e siècle, seul apparaît comme négociant dans les actes notariés Joseph Corrêa-Souarès, le 6 octobre 1708. Quelques « négociants » se rendent dans les études notariales en 1725 et en 1735: Jacob Mendès, Moïse Silva fils, Abraham Lopès-Dias. Ils deviennent plus nombreux en 1745, comptant parmi eux un Isaac Lopes-Cespédès, qui est « médecin et négociant ». Entre 1765 et 1785, on en compte chaque année une quinzaine: on qualifie l'un d'entre eux de « négociant portugais », mais c'est dans une déclaration du 20 octobre 1775 légitimant Aron fils de Moïse Castro-Sollar et de Louise Nunes¹⁹. Il faut attribuer la croissance du nombre des négociants à une ascension sociale tout en remarquant que la création de la Chambre de Commerce de Bayonne – aujourd'hui chambre de commerce et d'industrie de Bayonne-Pays Basque – en 1726 dû inciter les grands marchands à prendre la qualité de négociants²⁰.

¹⁷ Minutes notariales, Bertrand Forgues, ADPA, III E 4576, n.° 107, Jean Cassolet, III E 4623, Jean-Louis Piquesarry, III E 3326, Pierre Pinaquy, III E 4428, Jean Cassolet, III E 4622, Jean Delaborde, III E 4019.

¹⁸ ADPA, Cardoze, notaire Pierre Dubourg, III E 3175, Bernard Decapdeville, III E 4093, Pierre Dubourg, III E 3175 ; Salazar, notaire Pierre Pinaquy, III E 4428; Souza-Henriques, notaire Jean Casenave, III E 7928.

¹⁹ Corrêa-Souarès, notaire Jean Laborde, III E 4046; Mendes, Roger Duclercq, E 3344; Silva, Roger Duclercq, III 3354; Lopès-Dias, Bernard Piquesarry, III E 3274; on y ajoutera Jacob Alexandre le 10 février 1745, Roger Duclercq, III E 3366, Joseph Gommès le 14 avril 1745, *ibidem*, Jacob Mendès-Lisboa, Moïse Fernandès-Caspédès, Abraham Mendès-Cespédès, Abraham Corrêa-Dovalle le 26 mai 1745, notaire Pierre Cassolet, III E 4651; Castro-Solar, notaire Pierre Damestoy, ADPA, III E 3947, n.° 108. Seigneur de la souveraineté de Bidache (aujourd'hui Pyrénées atlantiques), gouverneur héréditaire de Bayonne, le duc de Gramont passe à juste titre pour le protecteur attiré des juifs, cf. Jean de JAURGAIN et Armand de DUFAU de MALUQUER, *Histoire et généalogie de la Maison de Gramont*, Paris, Schlesinger Frères, Libraires Editeurs, 1874 ; Jean LABRIT, *Les Gramont, souverains de Bidache et l'histoire du Droit*, Paris, Thèse de Droit, 1939 ; Jean de JAURGAIN et Raymond RITTER, *La maison de Gramont (1040-1967)*, Pau, Les Amis du Musée Pyrénéen, 1968 ; Olivier RIBETON, « Un musée Gramont à Bayonne », *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne*, nouv. sér., n° 141, 1985, pp. 403-420 ; Idem, *Les Gramont, portraits de famille XVI^e-XVIII^e siècles*, [Biarritz], J. et D. Éditions, 1992.

²⁰ Cf. H. LÉON, *Étude historique sur la Chambre de commerce de Bayonne*, Paris, Michel-Lévy Frères, 1869 ; *Notice commémorative établie par la Chambre de Commerce de Bayonne 1726-1926*, Bayonne, 1926.

Les *banquiers* se détachant des marchands interviennent rarement dans les minutes notariales : ce sont Rodriguez-Silva le 12 mars et le 24 mai 1705, David Silva le 5 février 1725, Silva fils le 5 août 1735 et le 27 février 1745. Là encore la démarcation manque de netteté. Les 2 et 22 mai 1725 Daniel Péreyre-Mendès se dit « banquier et négociant à Bayonne »; le 27 novembre il se dit « marchand à Saint-Esprit »²¹.

Au-dessous de la catégorie des chefs de maisons de commerce se tiennent les *facteurs*, qui gèrent des transactions pour le compte d'un autre : c'est la qualité de Manuel Fernandès de Castre au service de Louis Mendès da Costa, le 28 juin 1685, ou de Jacques Gomes-Brito à celui de Rodrigue Mendès-Quiros, le 18 mars 1704. Le 23 février 1756 on ordonne une saisie dans un magasin tenu par Alvarez Pignero et Jacob Ferrera pour le compte d'Isaac Castro jeune²².

D'autres petits marchands – la piétaille des marchands portugais – proposent divers articles au public à Bayonne et parcourent les campagnes environnantes. Il arrive que le Conseil de Bayonne arrête un de ces petits marchands pour contravention à l'interdiction de la vente au détail. Le 14 juillet 1758, un Moysé Ferreira-Henriquez ne peut qu'invoquer pour sa défense son ignorance de la loi et... sa pauvreté. On le condamne néanmoins à une amende de trois livres²³.

Spécialisation

Marchands et négociants juifs commercent habituellement de toutes sortes de marchandises. On voit ainsi le 28 janvier 1695 Anthoine Albarès adresser une sommation à un client qui n'avait pas pris livraison de « 350 conques de sel mesurées, 20 quintaux de gingembre, 199 barres de fer rond, 12 et demi de plat, 8 paquets de fer cerclé ». Le 17 mai 1715, contraint de conclure un concordat avec ses créanciers, Isaaq Henriques-Moreno produit un inventaire du stock des marchandises qu'il détient: plusieurs qualités de tabacs, des laines, des barriques de prunes, du cacao, du poivre, des maroquins (Littré: « cuirs de bouc ou de chèvre, apprêtés avec de la noix de galle ou du sumac »), du sucre. D'après l'inventaire après décès de son magasin dressé le 1er décembre 1756, Moïse Guédès aurait pratiqué le commerce des toiles, du tabac, de la laine, de la mercerie²⁴. Cette indifférenciation dans le

²¹ ADPA, notaires Jean Cassolet, III E 4635 et Pierre Pinaquy, III E 4448.

²² ADPA, notaires Bernard Decapdeville, III E 4093, Jean Laborde, III E 4046 : AMB, GG 27, cf. H. LÉON, op. cit., p. 65.

²³ AMB, BB 59, p. 90.

²⁴ ADPA, Anthoine Albares, notaire Bernard Decapdeville, III E 4103 : Isaac Henriques-Moreno, Guillaume Monho, III E 3713; Moïse Guédès, Pierre Cassolet, III E 4658, publié in G. NAHON, « Le substrat matériel de la vie profane et religieuse d'un juif portugais de Saint-Esprit-lès Bayonne au XVIII^e siècle », *Revue des études juives*, Vol. CXXX, 1971, pp. 317-326.

choix des marchandises négociées tient certainement à la nature du commerce bayonnais à la frontière de l'Espagne. Elle découle de la diversité même des chargements signalés par des correspondants aux marchands du cru. Elle trouverait une explication partielle dans les trocs de marchandises effectués entre marchands de pays différents. C'est ainsi que le 31 août 1705 Jacob Pereira-Brandon et Anthoine Alvarez doivent livrer en Espagne du cacao des Iles pour paiement partiel de 86 balles de laine. Aux termes d'un contrat conclu le 9 juillet 1715, Anthoine et Manuel Lopès s'engagent à livrer 1200 conques de sel de Portugal à Bertrand Habains, marchand et forgeron bayonnais, auquel ils ont acheté du fer qu'ils comptent expédier au Portugal²⁵.

La diversité des affaires traitées porte, non seulement sur les marchandises, mais sur la nature même des opérations. Plusieurs grands marchands allient volontiers le crédit, et particulièrement le crédit maritime, dit « prêt à la grosse aventure »²⁶, à des transactions classiques. Le 8 mars 1685 Diego Mendez-Nounes consent un prêt à un propriétaire de navire armé pour la pêche à la morue. Le 23 novembre de la même année, un fournisseur aragonais le somme de régler le solde convenu pour un achat de cinq cuves d'huile d'olive. D'autres Portugais pratiquent l'assurance maritime tout en achetant et en vendant diverses marchandises. Joseph Pereira-Brandon, cité *supra* pour l'importation de laine espagnole et l'exportation de cacao en Espagne, a participé à une police d'assurance conclue avec un armateur bordelais. Or le 1er avril 1705, les assureurs refusent de couvrir un sinistre. Georges Rodrigues-Cardoze pratique au moins trois types d'opérations. Le 4 mars 1685, il participe à l'achat d'un navire se livrant à la « pêche et fonte des baleines » en Norvège et au Groenland. Le 16 mai 1685, il consent un prêt à la grosse aventure. Le 22 mai 1685, « faisant et traitant pour le service du roi », il livre une cargaison d'avoine. En 1685, Raphaël Mendès da Costa paraît spécialisé dans le prêt à la grosse aventure: le 23 février et le 6 mars, il consent trois crédits de cet ordre. Cela ne l'empêche pas de vendre à Georges Castro une « balle de fil de coton bleu » le 23 janvier de la même année²⁷.

La « marchandise » portugaise acquiert une visibilité telle que le pouvoir décide de lui imposer une nouvelle taxe assortie d'un blason. En vertu d'un édit royal 20 novembre 1696, Georges Rodrigues-Cardoze acquitte vingt livres et ses armoiries « D'azur à un cygne d'argent » sont enregistrées dans le *Grand Armorial de France*²⁸.

²⁵ ADPA, Jacob Pereira-Brandon et Anthoine Alvarez, notaire Pierre Pinaquy, III E 4428 : Anthoine e Manuel Lopès, Dominique Dugalart, III E 3783.

²⁶ Sur cette activité, cf. A. ZINK, « Les Juifs de Saint-Esprit-lès-Bayonne et le prêt à la grosse aventure », *Archives juives*, Vol. 29, n.° 2, 1996, pp. 20-35.

²⁷ ADPA, Diego Mendez-Nounes, notaires Jean Delaborde, III E 4019 et Bernard Decapdeville, III E 4093 ; Jacob Pereira-Brandon, Pierre Pinaquy, III E 4428 : Georges Rodrigues-Cardoze, Jean Delaborde, III E 4019 et Bernard Decapdeville, III E 4093 : Raphaël Mendès da Costa, Pierre Delacroix, III E 3159 et Bernard Decapdeville, II E 4093.

²⁸ Bibliothèque Nationale de France, armoiries, manuscrit français 32.240 p. 268, fig. 128, cf. H. LÉON, op. cit., pp. 156-160 ; Jean TAISNE DE LA BRUYERE, « Armoiries attribuées d'of-



Fig. 1 – Armoiries de Georges Rodrigues-Cardoze, « D'azur à un cygne d'argent » (courtoisie Service Communauté, Paris, 1964).

La spécialisation existe pourtant dans trois domaines majeurs: le textile, les épices, le tabac. Ces marchands spécialisés sont fréquemment priés d'expertiser ou d'estimer des marchandises avariées ou dont un acheteur conteste la qualité. Le 12 novembre 1685 on fait appel à Daniel Goumès de Brito pour estimer des cordillats (Littré: nom d'une ancienne étoffe grossière de laine) et on le qualifie « d'homme à ce entendu ». Le 31 mai 1765 David Paz-Péreira, « expert dans la connaissance du cacao et de la girofle », s'occupe également de noix de muscade et même de fromages « cassers » (rituellement consommables par des juifs) ou « treffes » (littéralement: déchirés, par extension: rituellement non consommables par des juifs). Le 15 juillet 1755 l'agent de change André-Guillaume Ducros fait appel à Jacob Mendès-Suarès et Abraham Henriques-Castro fils pour l'expertise d'une caisse de tabac en andouille (Littré: une botte de feuilles de tabac préparées et liées ensemble): l'acte les identifie comme des « marchands de tabac ». Bien d'autres marchands de tabac se présentent dans les études notariales: citons encore Moyse Delvaille et David Aguillar, qui, ce même 15 juillet 1755, expertisent pour l'agent de change cité plus haut quatre sacs de tabac. Encore cette

fice aux marchands de la nation judaïque ou portugaise de Saint-Esprit de Bayonne à la suite de l'Edit du 20 novembre 1696 », *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, Vol. VIII, n.° 18, 1952, pp. 24-30, et « Armorial des marchands portugais de Saint-Esprit. Contribution à l'héraldique juive », *Bulletin de la Société des Sciences et des Lettres de Bayonne*, n.° 86, 1959, pp. 66-76; voir aussi Aurélia SASIAS, « Regard sur l'héraldique communale en pays basque français des origines à nos jours », *Revue d'histoire de Bayonne, du Pays basque et du Bas-Adour*, nouv. sér., n.° 160, 2005, pp. 297-319.

spécialisation se révèle-t-elle assez tardive. Au XVII^e siècle et au commencement du XVIII^e siècle, l'activité marchande est très peu différenciée et se limiterait au textile. Cette indifférenciation ne caractérise en rien les marchands juifs: elle reste de règle au XVIII^e siècle.²⁹

Formation

L'immigration ne cessant pratiquement pas au XVII^e et au XVIII^e siècles, bien des marchands portugais ont déjà acquis leur métier lorsqu'ils s'installent à Bayonne ou dans la région. Il leur faudra pourtant s'initier au français, sous peine d'avoir recours à des interprètes au moment de conclure une affaire. Abraham Gomes-Chacon, Jacob Henriques et son épouse Raquel transigent par devant le notaire Pinaquy le 27 janvier 1705. On les identifie tous comme des « ci-devant résidant en Portugal et depuis régnicoles habitant au présent bourg ». Abraham de Solla, marchand, leur sert d'interprète. Le défaut de la connaissance du français serait à l'origine de mauvaises affaires. C'est du moins ce qu'affirme le 7 janvier 1760 David de Fonseca-Chacon dictant son testament: il aurait perdu plusieurs procès « faute de ne savoir la langue française ». On trouve un très grand nombre de ces marchands venus du Portugal sur les rôles de naturalités, particulièrement sur celui du 18 mai 1700 qui en compte une cinquantaine³⁰.

Ceux qui viennent en France dans leur jeune âge ou qui y naissent font leur apprentissage dans la maison paternelle, avant de s'associer aux affaires de leur père et parfois de prendre sa suite. Dès l'âge de quinze ans, raconte Isaac Henriques-Julian « étant sorti de la première enfance, son père l'occupait dans son comptoir, il lui faisait souvent écrire ses lettres... ». Ce fut sans doute le cas de Delvaille fils, la raison sociale de la maison étant le 18 mai 1785 *Delvaille père et fils aîné*, d'Aron Foy, la maison s'appelant *Foy, Marcq et Aron fils* le 6 mai 1785. On peut acquérir la même formation et embrasser la même carrière chez un oncle: plusieurs actes de cette année 1785, les 27 mai, 2, 3 et 6 juin, 29 août, 15 et le 10 octobre font intervenir un « Abraham Nuñez et neveu »³¹.

²⁹ ADPA, Daniel Goumès de Brito, notaire Bernard Decapdeville, III E 4093 : David Paz-Péreira, notaire Pierre Dhiriart, III E 4491 n.° 101 : autres expertises d'épices les 3, 4 et 5 juin et le 24 décembre 1765, Jean-Louis Piquesarry, III E 3326, Pierre Cassolet, III E 4671, et Joseph Delage, III E 3536 : Jacob Mendès-Suarès et Abraham Henriques-Castro fils, Moyse Delvaille et David Aguillar, Bernard Piquesarry, III E 3274. Cf. Fernand BRAUDEL et Ernest LABROUSSE (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, Paris, Presses Universitaires de France, 1976, p. 613.

³⁰ ADPA, Abraham Solla, Notaire Pierre Pinaquy, III E 4428 : David de Fonseca-Chacon, Pierre Cassolet, III E 4672, version française du testament in Gérard NAHON, *NJP*, Doc. CLV, pp. 456-461 : rôle de 1700, ANF, E 3706¹², n.° 198, *ibidem*, Doc. XVIII, pp. 51-59.

³¹ ADPA, Isaac Henriques-Julian, factum dans la Collection Eugène Delvaille, Anglet : Delvaille, notaire Bertrand Forgues, III E 4586, n.° 73 : Aron Foy, Jean-Baptiste Lambert, III E 4234, n.° 67 : Abraham Nuñez et neveu, Paul Duhalde, III E 3478, n.° 102, Pierre Damestoy, III

Il existe aussi une formation moins empirique acquise au cours d'un enseignement professionnel. L'autobiographie du juif bordelais Salomon Lopès-Dubec le dit clairement:

On me fit apprendre à lire le français et l'hébreu; à écrire, l'arithmétique et les opérations de change: c'était alors la seule instruction qu'on donnait aux enfants israélites qui, se trouvant exclus par les lois du royaume de toutes les professions, même des arts et métiers, pour l'exercice desquels il fallait être de la religion catholique, n'étaient uniquement destinés qu'au commerce.

Si le texte bordelais ne précise pas où l'on dispensait cet enseignement, on sait qu'à Bayonne fonctionnait une « classe d'arithmétique et de livre de caisse » tenue par un juif portugais. A une date indéterminée, on annonce en effet l'ouverture d'une telle classe par Isaac Lopez-Torres. Sans doute David Cardoze-Lozada, « maître arithmétique », témoin le 16 juin 1775 du testament d'Esther Henriques de Castro, dispensait-il un enseignement dans ces disciplines³².

La fonction de métropole que remplissait Amsterdam dans la vie de la Nation juive à Bayonne s'étendait-elle à la formation commerciale ? Une décision d'un conseil de famille tenu le 27 juin 1765 le ferait croire. Après la mort de ses parents, Moïse Gomes-Fonsèque, qui ne sait pas écrire, va s'embarquer « pour la ville d'Amsterdam pour s'y perfectionner »³³.

Enfin le bon commerçant doit posséder des ouvrages de bases et les consulter au besoin. Il s'agit du *Dictionnaire universel de commerce contenant tout ce qui concerne le commerce qui se fait dans les quatre parties du monde, par terre, par mer, de proche en proche et par des voyages au long cours, tant en gros qu'en détail*, de Jacques Savary des Bruslons, Paris, 1723-1730, 3 vols., in fol. ; *Le traité général du commerce plus ample et plus exact*, de Samuel Ricard, Amsterdam, 1781 ; *L'instruction sur les lettres de change et sur les billets négociables*, de Philibert-Joseph Masson, Blois, 1736. Ces ouvrages figurent dans la bibliothèque d'Aron Colace, marchand à Bayonne, aux côtés de bien d'autres d'histoire, de philosophie et de géographie, ces derniers présentant

3958, n.° 47, autres actes du même dans les minutes d'Antoine-Robert Dhiriart, III E 4513, n.° 104, 114, 115. Grand négociant, dépositaire en 1762 du navire corsaire *Duc de Penthièvre*, Abraham Nunes a connu bien des déboires avec son épouse Sara Montès. De passage à Bayonne en 1777, l'émissaire de la Terre Sainte le savant rabbin Hayyim Joseph David Azulay fit de son mieux pour rétablir la paix du ménage, cf. Gérard NAHON, *NJP*, Doc. XCII, pp. 298-307. Anne Oukhemanou analyse longuement une série d'actes notariés le concernant, in op. cit., n.° 371, pp. 204-206.

³² Jean CAVIGNAC, « L'autobiographie de Salomon Lopès-Dubec (1743-1825) », *Archives juives*, Vol. 18, 1983, pp. 67-83: AMB, Isaac Lopez-Torres, HH 98, *Inventaire*, T. II, p. 272: cette liasse portée manquante au 1er janvier 1963 contenait des documents de 1602 à 1788. Testament d'Esther Henriques de Castro, notaire Bertrand Forgues, III E 4576, publié in G. NAHON, « Pour une approche », art. cit., n.° XX, pp. 94-97.

³³ ADPA, notaire Bertrand Forgues, III E 4566.

une utilité évidente pour l'exercice du commerce³⁴. On complète cette formation continue acquise ainsi d'une manière livresque par l'expérience acquise au cours de nombreux déplacements.

Permanence

Combien de temps dure la carrière professionnelle de nos marchands : Pour le calculer, il faudrait disposer de listes annuelles. Celles-ci faisant défaut, nous avons relevé les noms des marchands ayant fréquenté une étude notariale – dont les minutes subsistent – au cours des années millésimées 5. Pour chacun de ces marchands, nous avons compté les décennies durant lesquelles sa présence se signale chez un notaire. Par exemple Samuel Alexandre n'apparaît que le 17 avril 1685 chez le notaire Bernard Capdeville. On estimera que sa carrière a commencé *en moyenne* cinq ans avant cette année pour s'achever *en moyenne* cinq ans après et on admettra une durée d'une dizaine d'années. Abraham Atias de Neyra apparaît le 6 mai 1705 pour la première fois. On le retrouve le 12 septembre 1725, soit vingt ans plus tard. Selon le principe admis précédemment, la durée de sa carrière atteindrait

TABLE 1: **Ancienneté des marchands portugais de 1695 à 1765 d'après les minutes notariales**

	1	2	3	4	5	6	7	8
1695	55	$41 \times 5 = 205$	$14 \times 15 = 210$					415
1705	70	$53 \times 5 = 265$	$12 \times 15 = 180$	$5 \times 25 = 125$				570
1715	124	$108 \times 5 = 540$	$9 \times 15 = 135$	$5 \times 25 = 125$	$5 \times 35 = 70$			870
1725	73	$49 \times 5 = 245$	$17 \times 15 = 255$	$3 \times 25 = 75$	$4 \times 35 = 140$			715
1735	52	$45 \times 5 = 225$	$3 \times 15 = 45$	$2 \times 25 = 50$	$1 \times 35 = 35$	$1 \times 45 = 45$		400
1745	67	$50 \times 5 = 250$	$12 \times 15 = 180$	$2 \times 25 = 50$	$1 \times 35 = 35$	$1 \times 45 = 45$	$1 \times 5 = 55$	615

Numérotation des colonnes:

1. Nombre des marchands attestés dans l'année.
2. Ancienneté des marchands attestés pour la première fois (nombre \times 5).
3. Ancienneté des marchands attestés dix ans plus tôt (nombre \times 15).
4. Ancienneté des marchands attestés vingt ans plus tôt (nombre \times 25).
5. Ancienneté des marchands attestés trente ans plus tôt (nombre \times 35).
6. Ancienneté des marchands attestés quarante ans plus tôt (nombre \times 45).
7. Ancienneté des marchands attestés cinquante ans plus tôt (nombre \times 55).
8. Ancienneté totale pour l'année (addition des colonnes 2 à 7).
9. Ancienneté moyenne pour l'année (quotient des colonnes 8 et 1).

³⁴ Stadsarchief Amsterdam, Westkamer K 18, Lijst van de boeken gevenden in de boedel van Aron Colace l'ainé, liste publié in *NJP*, Doc. CLI, pp. 442-449; pour ces livres dans le catalogue, §§ 5, 17, 142.

une trentaine d'années. Quelques exemples justifieront la méthode de calcul proposée ici. On rencontre Jacob Alexandre dans une étude notariale en 1735 et en 1745: on lui attribuera par hypothèse une carrière de vingt ans. Or le 10 février 1745, il cite les clauses de son contrat de mariage passé le 24 août 1724, acte coïncidant, semble-t-il, avec le commencement de son commerce. Sa carrière fut donc probablement égale ou supérieure à vingt et un ans. Caractéristique à cet égard est encore la carrière d'Isaac Nuñez-Tavarès. Nous la trouvons attestée de 1725 à 1775. Mais un acte du 9 avril 1745 signale qu'il exerçait le courtage depuis l'année 1714³⁵. Sa carrière totale donc dépassa donc les quarante années admises sur ces bases.

Le nombre total des marchands retenus pour ce calcul (en ne comptant qu'une fois ceux qui apparaissent sur plusieurs décennies) s'élève à 627. Sur ce nombre, 516, soit 82,29 %, présentent une carrière ne dépassant pas dix ans, 73 une carrière ne dépassant pas vingt ans, soit 11,64 %, 23 une carrière ne dépassant pas trente ans, soit 3,66 %, et 11 une carrière ne dépassant pas quarante ans, soit 2,07 %. Quatre carrières exceptionnellement prolongées,

TABLE 2: Les longues carrières portugaises à Bayonne

<i>Carrières d'une quarantaine d'années :</i>	Abraham-Yesurun Cardoze, 1735-1755
Georges Castro, 1685-1714	Georges Cardoze, 1685-1705
Daniel Delvaille, 1755-1785	Moïse Carvaillo, 1765-1785
David Gomès, 1705-1735	David Castro-Chacon, 1735-1755
Isaac Henriquès-Castro, 1735-1765 ³⁶	Elie Delvaille, 1755-1775
Abraham Lévy, 1755-1785	Abraham Fernandès-Alexandre, 1745-1765
Jacob Lévy, 1725-1755	Jacob Florès, 1685-1705
Abraham Lopès-Fonseca, 1745-1775	Marc Foy, 1765-1785
Albaro Louis, 1685-1713	Salomon Foy, 1765-1785
Isaac Nuñez-Tavarès, 1725-1755	Gabriel Henriquez de Castro, 1695-1715
David Rodriguès, 1695-1725	Daniel Henriquez de Souza, 1745-1785
Abraham Sola, 1695-1725	Jacob Louis-Nouñez, 1765-1785
	Joseph Mendès-Nuñez, 1695-1715
<i>Carrières d'une trentaine d'années :</i>	Abraham Nuñez, 1765-1785
Antoine Alvarès, 1685-1705	Isaac Oxeda, 1755-1775
Abraham Allvarès-Piñero, 1755-1775	David Rodriguez, 1765-1715
Abraham Athias-Neyra, 1705-1725	Abraham Rodriguez-Bernal, 1735-1755
Jacob Baiz de Léon, 1755-1775	Antoine Silva, aîné, 1705-1725
	Daniel Silva, 1745-1765

³⁵ ADPA, Samuel Alexandre, notaire Bernard Decapdeville, III E 4093 : Abraham Atias de Neyra, notaires Pierre Pinaquy, III E 4428, et Pierre Lesseps, III E 3807 : Jacob Alexandre et Isaac Nuñez-Tavarès, notaire Roger Duclercq, III E 3366. Longue notice sur Isaac Nunès Tavaréz par A. OUKHEMANOU, op. cit., pp. 488-489.

³⁶ Est-il parent de cet Henriquez de Castro qui, un jour d'avril 1766, insulte gravement Joseph Julian ? cf. Josette PONTET, « Justice et société dans le Labourd du XVIII^e siècle », *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne*, nouv. sér., n.° 164, 2009, pp. 27-45. Voir p. 34.

celles de Moïse Silva (1715-1755), de Samuel Gomès-Talavera (1705-1745), de Moïse Alvarès (1695-1735) et de Jacob Pereyra-Brandon (1695-1745) atteindraient respectivement cinquante ans pour la première et soixante ans pour la dernière. En fait, comme Jacob Pereyra-Brandon meurt en 1752³⁷, sa carrière dépasse certainement les cinquante-sept années.

TABLE 3: Durées de carrière

Durée	Nombre	Produit	Nombre cumulé
10 ans	516	5160	516
20 ans	72	1440	588
30 ans	24	720	612
40 ans	11	440	623
50 ans	3	150	626
60 ans	1	60	627
<i>Totaux</i>	627	7970	
<i>Moyenne: 7970 : 627 = 12,71</i>			

Pour l'interprétation de ces résultats, il convient de considérer que les carrières les plus nombreuses peuvent avoir été en réalité plus longues qu'il n'apparaît dans notre tableau: le *terminus a quo* et le *terminus ad quem* retenus soit les années 1685 et 1785 ne sont pas nécessairement la première et la dernière année d'activité des marchands considérés. La même observation s'applique aux autres carrières. Il faut remarquer encore qu'une carrière peut parfaitement se poursuivre même si le marchand ne fréquente pas assiduellement une étude notariale à Saint-Esprit ou à Bayonne.

On retiendra donc ces durées moyennes comme des ordres de grandeur. Il reste que dans l'ensemble notre marchand exerce son activité professionnelle une dizaine d'années durant, quelques-uns seulement dépassant la durée moyenne de 12,71 années.

Dans une année donnée, l'ancienneté dans la profession se calcule de la manière suivante. A compter de l'année 1695, on envisage pour chaque année le nombre des marchands présents chez un notaire depuis une ou plusieurs décennies. On ajoute au nombre de décennies obtenu une durée moyenne de cinq ans antérieure au passage chez le notaire à l'intérieur de la décennie considérée. On totalise les anciennetés retenues et on en tire une moyenne. On obtient de la sorte diverses moyennes entre 1695 et 1785. Évidemment l'année de départ d'observation étant 1695, il s'ensuit que les premières moyennes paraîtront plus faibles qu'elles ne le seraient dans la réalité. La moyenne générale d'ancienneté du marchand juif bayonnais qui se situe entre 8,37 et 8,46, soit 8,4 ans devrait être quelque peu majorée pour rejoindre la réalité.

³⁷ AMB, Registre des décès, p. 243, n.° 21.

Dans ces conditions, l'ancienneté et la durée de carrière révèlent une mobilité caractérisée. Une première explication ressortit de l'immigration de marchands s'installant à Bayonne après avoir déjà exercé leur profession en Espagne ou au Portugal, voire à Amsterdam. C'est le cas de Diego *alias* David Gommès de Castro, qui, le 8 décembre 1717, déclare qu'il résidait auparavant à Amsterdam, ou d'Abraham Lopes-Colaso, qui s'installe à Saint-Esprit en 1722 et y meurt en 1728. Émigration, cessation de commerce, appauvrissement peuvent mettre fin à une carrière locale. Le 2 juillet 1717, Jacob Mendès-Quiros remet ses livres pour cessation de commerce³⁸. Les vagues d'immigration des années 1720 et 1750 expliqueraient dans une certaine mesure l'élévation de la moyenne d'ancienneté pour les années suivantes. Les départs vers la fin du XVIII^e siècle rendraient compte d'un abaissement de l'ancienneté vers 1785.

Si pour la plupart d'entre eux les marchands juifs exercent à Saint-Esprit une dizaine d'années durant, si nombre d'entre eux ne sont pas entrés dans la profession – et probablement aussi dans la localité – que depuis quelques années, il existe toujours un noyau non négligeable de « permanents ». Encore faut-il remarquer que la continuité de certaines maisons apparaît mal dans un tableau ne retenant que les individus sans tenir compte d'une éventuelle succession familiale. Prenons par exemple la carrière de Jacob Lévy suivie entre 1725 et 1755, carrière d'une durée que nous estimons à une quarantaine d'années. Le négociant Jacob Lévy cède son commerce à son fils aîné et successeur, Abraham Lévy, que l'on suivra de 1755 et 1785 et dont on estimera également la carrière à une quarantaine d'années. On trouve le nom d'Abraham Lévy sur le rôle des impositions de 1783 parmi les plus forts contribuables³⁹. Certaines carrières enfin sont insuffisamment documentées dans les minutes notariales, mais on les connaît par ailleurs comme particulièrement importantes. Benjamin Louis-Nuñes qui paraît une première fois en 1755, une deuxième fois en 1775, figure sur le rôle d'impôt de 1783 comme le plus fort contribuable : son impôt s'élève à 1021 livres, 16 sols. Sa carrière, que l'on peut estimer à trente-cinq ans en 1785, ne s'achève pas cette année-là : on le retrouvera sous la Terreur à la tête d'une synagogue qu'il maintient vaillamment face au Comité de Surveillance de Jean-Jacques Rousseau – appellation révolutionnaire de Saint-Esprit-lès-Bayonne – majoritairement juif par ailleurs. Mais c'est une autre histoire⁴⁰.

³⁸ ADPA, Diego, *alias* David Gommès de Castro, notaire Jean Cassolet, III E 4627 : Abraham Lopes-Colaso, cf. W. Chr. PIETERSE, « Abraham Lopes Colaso en zijn zoon Aron kooplieden te Amsterdam en Bayonne van ca 1700 tot 1774 », *Studia Rosenthaliana*, Vol. 7, 1973, pp. 1-7; ADPA, Jacob Mendès-Quiros, Jean Cassolet, III E 4627.

³⁹ ADPA, Inventaire des trois étages de la maison Lévy, 53 rue Maubec, dressé le 17 germinal an III, par le notaire Bertrand Forgues, le 21 mai 1795, qui estime son contenu à 40 000 livres sans les assignats, II E 4595, analysé par cf. A. OUKHEMANOU, op. cit., pp. 26-27.

⁴⁰ Rôle de 1783, pub. in *NJP*, Doc. XXXV p. 90. Notice sur Benjamin Louis Nounès, rentier en 1811 in A. OUKHEMANOU, op. cit., n.° 17, p. 16. Cf. Ernest GINSBURGER, *Le comité de Surveillance de Jean-Jacques Rousseau-Saint-Esprit-lès-Bayonne. Procès-verbaux et correspondance* : 11

Sources Manuscrites

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES [ADPA]

10 J 171,

III E 313; 376; 3175; 3179; 3190; 3228; 3274; 3326; 3332; 3344; 3366; 3445; 3477; 3478; 3484; 3699; 3713; 3726; 3765; 3783; 3807; 3823; 3838; 3929; 3938; 3947, n.° 108; 3958; 4019; 4022; 4040; 4041; 4046; 4093; 4103; 4156; 4234; 4428; 4448; 4478; 4491; 4501; 4513; 4516; 4536, n.° 73; 4566; 4568; 4569; 4570; 4574; 4576; 4576, n.° 10; 4577; 4578; 4583; 4586; 4622; 4623; 4627; 4635; 4648; 4651; 4658; 4667; 4672; 4672, n.° 12; 4688; 7923; 7928; 7929; 7966.

ARCHIVES MUNICIPALES DE BAYONNE [AMB]

BB 59; GG 34; GG 229; HH 98, *Inventaire T. II*; Registre des décès, p. 243, n.° 21.

Paris, ARCHIVES NATIONALES [AN]

E 370¹²

H 1521; O¹ 508 * f. 306.

STADSARCHIEF AMSTERDAM

Westkamer K 18, Lijst van de boeken gevenden in de boedel van Aron Colace l'ainé.

Bibliographie

BAYAUD, Pierre, *Répertoire numérique de la sous-série III E (Minutes Notariales), Supplément à E 1096-2145*, Pau, Archives Départementales des Basses Pyrénées, 1944.

BEAUFLEURY, Louis Salomon Francia de, *Histoire de l'établissement des Juifs à Bordeaux et à Bayonne depuis 1550*, Paris & Bordeaux, an VIII, 1800 (CAVIGNAC sous le titre *L'établissement des Juifs à Bordeaux et à Bayonne*, préf. Jean Cavignac, Bayonne, Jean Curutchet, Harriet, 1985).

BLOOM, Herbert I., *The Economic Activities of the Jews of Amsterdam in the Seventeenth and Eighteenth Centuries*, Williamsport, Bayard Press, 1937.

BOURDE, André J., *Deux registres (H 1520-H 1521) du contrôle général des finances aux Archives Nationales 1730-1736*, Aix-en-Provence, Ophrys, 1965.

BRAUDEL, Fernand et LABROUSSE, Ernest (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, Paris, Presses Universitaires de France, 1976.

BROCA, René, « Autour des travaux de la citadelle au faubourg Saint-Esprit », *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne*, nouv. sér., n.° 140, 1984.

BROCA, René, « Apothicaires, chirurgiens et médecins d'antan », *Revue d'histoire de Bayonne, du Pays basque et du Bas-Adour*, nouv. sér., n.° 148, 1992-1993, pp. 307-340.

BUTEL, Paul, « Contribution à l'étude des négociants juifs portugais de Bordeaux et de Bayonne: le cas de la maison Azevedo », in *Société des Sciences, Lettres et Arts de*

octobre 1793-30 fructidor an II, préf. René Cuzacq, Paris, 1934 (nouv. éd., avant-propos Pierre Hourmat, Bayonne, Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne, 1988).

- Bayonne, n.° spécial *Actes du xxxiii^e congrès de la Fédération Historique du Sud-Ouest (4-5 avril 1981)*, nouv. sér., n.° 137-138, 1981-1982, pp. 219-241.
- CAVIGNAC, Jean, « L'autobiographie de Salomon Lopès-Dubec (1743-1825) », *Archives juives*, Vol. 18, 1983, pp. 67-83.
- CESARANI, David (éd), *Port Jews: Jewish Communities in Cosmopolitan Maritime Trading Centres, 1550-1950*, London et Portland, Frank Cass Publishers, 2002.
- DEVAUX, Guy, « L'ascension sociale d'une dynastie d'apothicaires juifs bayonnais », *Revue d'histoire de la pharmacie*, Vol. 89, n.° 329, 2001, pp. 93-94.
- DULAURENS, Édouard, *Inventaire-sommaire des archives communales antérieures à 1790, Ville de Bayonne*, Bayonne, Impr. de A. Lamaignère, 1894-1897.
- Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Neufchâtel, T. X, art. « Marchand », 1765, p. 83.
- FILIPPINI, Jean-Pierre, *Il Porto di Livorno e la Toscana (1676-1814)*, Napoli, Edizioni Scientifiche, 1998.
- GÉLIZÉ, Pierre-Aimé, *Une dynastie d'apothicaires juifs de Bayonne: les Silva*, thèse doctorat de Pharmacie, Université Victor-Segalen (Bordeaux 2), n.° 20, Vol. 1, 2000.
- GINSBURGER, Ernest, *Le comité de Surveillance de Jean-Jacques Rousseau-Saint-Esprit-lès-Bayonne. Procès-verbaux et correspondance: 11 octobre 1793-30 fructidor an II*, préf. René Cuzacq, Paris, 1934 (nouv. éd., avant-propos Pierre Hourmat, Bayonne, Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne, 1988).
- GRAIZBORD, David, « Becoming Jewish in Early Modern France: Documents on Jewish Community-Building in Seventeenth-Century Bayonne and Peyrehorade », *Journal of Social History*, Vol. 40, fall 2006, pp. 147-180.
- HOURMAT, Pierre, *Histoire de Bayonne des origines à la Révolution française de 1789 = Bull. Soc. Sciences... Bayonne*, n.° 142, 1986, pp. 337-581.
- ISRAEL, Jonathan, *European Jewry in the Age of Mercantilism 1550-1750*, Oxford, Oxford University Press, 1985.
- JAUPART, F., *L'activité commerciale de Bayonne au XVIII^e siècle*, Bayonne, Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne, 1966.
- JAURGAIN, Jean de et DUFAU DE MALUQUER, Armand de, *Histoire et généalogie de la Maison de Gramont*, Paris, Schlesinger Frères, Libraires Editeurs, 1874.
- JAURGAIN, Jean de et RITTER, Raymond, *La maison de Gramont (1040-1967)*, Pau, Les Amis du Musée Pyrénéen, 1968.
- LABRIT, Jean, *Les Gramont, souverains de Bidache et l'histoire du Droit*, Paris, Thèse de Droit, 1939.
- LÉON, Henry, *Étude historique sur la Chambre de commerce de Bayonne*, Paris, Michel-Lévy Frères, 1869.
- LÉON, Henry, *Histoire des Juifs de Bayonne*, Paris, 1893 (Marseille, Laffitte, 1976; Bayonne, Segot, 1987).
- NAHON, Gérard, « Dépêches des secrétaires d'Etat des Affaires Etrangères et de la Religion Prétendue Réformée concernant les juifs », in *Michael*, Tel-Aviv, The Diaspora Research Institute, Tel-Aviv University, Vol. IV, 1976, pp. 187-247.

- NAHON, Gérard, *Les nations juives portugaises du Sud-Ouest de la France, Documents (1684-1791)*, Paris, Fondation Calouste Gulbenkian, centre culturel portugais, 1981.
- NAHON, Gérard, « Le modèle français du marranisme: perspectives nouvelles », in Anita Novinsky et Maria Luiza Tucci Carneiro (ed.), *Inquisição. Ensaio sobre Mentalidade, Heresias e Arte*, Rio de Janeiro, Expressão e Cultura, 1992, pp. 227-265.
- NAHON, Gérard, « La Nation juive portugaise en France, XVI^e-XVIII^e siècle: Espaces et pouvoirs », *Revue des études juives*, CLIII, 1994, pp. 353-382.
- NAHON, Gérard, « *Nefusot Yehuda* – Le gouvernement de la Nation à Saint-Esprit-lès-Bayonne (1752) », in Aaron Maman, Steven Fassberg, Yohanan Breuer (dir.), *Sha'arei lashon. Studies in Hebrew, Aramaic and Jewish Languages presented to Moshe Bar Asher*, Jerusalem, The Bialik Institute, 2007, pp. 113-140.
- NAHON, Gérard, « Pour une approche des attitudes devant la mort au XVIII^e siècle: sermonnaires et testateurs juifs portugais à Bayonne », *Revue des études juives*, CXXXVI, 1977, n.° VIII, pp. 81-82, n.° XXIV, pp. 107-108.
- NAHON, Gérard, « Le substrat matériel de la vie profane et religieuse d'un juif portugais de Saint-Esprit-lès Bayonne au XVIII^e siècle », *Revue des études juives*, CXXX, 1971, pp. 317-326.
- Notice commémorative établie par la Chambre de Commerce de Bayonne 1726-1926*, Bayonne, 1926.
- OUKHEMANOU, Anne, *Salomon, Rébecca, Numa, Chevalier et autres bayonnais*, Biarritz/Paris, Atlantica Séguier, 2008.
- PIETERSE, Wilhelmina-Christina, « Abraham Lopes Colaso en zijn zoon Aron kooplieden te Amsterdam en Bayonne van ca 1700 tot 1774 », *Studia Rosenthaliana*, Vol. 7, 1973, pp. 1-7.
- PONTET, Josette, « Justice et société dans le Labourd du XVIII^e siècle », *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne*, nouv. sér., n.° 164, 2009, pp. 27-45.
- PONTET-FOURMIGUE, Josette, *Bayonne, un destin de ville moyenne à l'époque moderne, fin du XVII^e-milieu du XIX^e siècle*, Pau, J & D, 1990.
- RIBETON, Olivier, *Les Gramont, portraits de famille XVI^e-XVIII^e siècles*, [Biarritz] J. et D. Éditions, 1992.
- RIBETON, Olivier, « Un musée Gramont à Bayonne », *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne*, nouv. sér., n.° 141, 1985, pp. 403-420.
- SALGUEIRO, Emílio Eduardo, *Jacob Rodrigues Pereira, Homem de Bem, Judeu Português do Séc. XVIII, Primeiro reeducador de crianças surdas e mudas em França*, Lisboa, Fundação Calouste Gulbenkian, Serviço de Educação e Bolsas, 2010.
- SASIAS, Aurélia, « Regard sur l'héraldique communale en pays basque français des origines à nos jours », *Revue d'histoire de Bayonne, du Pays basque et du Bas-Adour*, nouv. sér., n.° 160, 2005, pp. 297-319.
- TAISNE DE LA BRUYERE, Jean, « Armoiries attribuées d'office aux marchands de la nation judaïque ou portugaise de Saint-Esprit de Bayonne à la suite de l'Édit du 20 novembre 1696 », *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, Vol. VIII, n.° 18, 1952, pp. 24-30.
- TAISNE DE LA BRUYERE, Jean, « Armorial des marchands portugais de Saint-Esprit. Contribution à l'héraldique juive », *Bulletin de la Société des Sciences et des Lettres de Bayonne*, n.° 86, 1959, pp. 66-76.

-
- TRIVELLATO, Francesca, *The Familiarity of Strangers: the Sephardic diaspora, Livorno, and cross-cultural trade in the early modern period*, New Haven (Conn.), Yale University Press, 2009.
- ZINK, Anne, « Les Juifs de Saint-Esprit-lès-Bayonne et le prêt à la grosse aventure », *Archives juives*, Vol. 29, n.° 2, 1996, pp. 20-35.
- ZINK, Anne, « Communauté et corps social. Les juifs à Saint-Esprit-lès-Bayonne du xvii^e au début du xix^e siècle », in Jacques Bottin et Donatella Calabi (dir.), *Les étrangers dans la ville: minorités et espace urbain du bas Moyen Age à l'époque moderne*, Paris, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, 1999, pp. 313-328.